

Eysines, le 7 avril 2023

**Direction de l'Aménagement Urbain**  
☎ 05 56 16 18 09  
**N/Réf. : EF/VD**  
**Affaire suivie par : Véronique DUCLA**  
**Visa Directeur ou Chef de service :**  
**Visa DGS :**

EPBE  
Mme Monique GUEDON  
13 rue Raoul Déjean  
33320 Eysines

Objet : Questions posées par EPBE

Madame la Présidente,

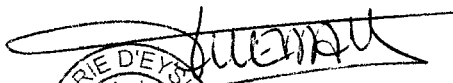

A la suite de l'assemblée générale du 04 mars 2023, vous avez émis un certain nombre de questions. Vous trouverez ci-dessous les réponses :

- 1) Le périmètre de prise en considération instauré sur le Bourg d'Eysines est identique au périmètre de l'étude menée par La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab). Il permet de surseoir à statuer sur des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des terrains situés dans ce périmètre.
- 2) La Fab a missionné le cabinet UR pour réaliser une étude de programmation et de composition urbaine dans le Bourg. La prochaine étape prévue est la réalisation d'un plan guide. Les principaux attendus de cette étude sont :
  - Une offre de logements nouveaux à proximité de la ligne de tramway, maîtrisée spatialement et temporellement ;
  - Une évolution dans le respect de l'identité locale ;
  - Un confortement de l'activité notamment commerciale et artisanale ;
  - Des espaces publics accueillants pour la déambulation.
- 3) 15 avenue de Picot : en l'absence du plan guide du Bourg et d'élaboration de fiches de lot, il est, pour l'instant, impossible de répondre à cette question.
- 4) 20 et 22 avenue de Picot : idem 3).
- 5) Impasse du Vieux-Puits : la relance du projet interviendra en phase opérationnelle d'aménagement du Bourg, après la phase d'étude en cours.

- 6) 17 et 17 bis avenue Jean Mermoz : à ce jour, seule la démolition de la construction existante a été accordée, aucun autre dossier n'a été déposé pour instruction auprès de mes services.
- 7) Avenue de la Libération : les maisons aux n<sup>os</sup> 29 à 31 seront incluses dans le projet de l'impasse du Vieux-Puits. La commune a demandé à la métropole de remettre la maison au n°91 sur le marché de l'immobilier.  
Rue du Moulin à Vent : la métropole a fait procéder à la démolition de toutes les maisons acquises dans cette rue, pour des raisons de sécurité.  
Avenue de Verdun : en attendant l'élaboration d'un projet, la grange située 8 avenue de Verdun est mis à disposition de la société des Fêtes de la Saint-Jean.
- 8) Parking 4 avenue de Picot : les plantations ont été réalisées dans la semaine du 13 au 17 mars 2023.
- 9) La procédure de la 11<sup>ème</sup> modification du PLUi 3.1 est en cours. L'enquête publique devrait se tenir à la fin du premier semestre 2023. Je vous invite à consulter le dossier mis à disposition du public à cette occasion pour prendre connaissance du projet et apporter vos commentaires le cas échéant.
- 10) Ancienne BNP : ces immeubles sont des propriétés privées ; à ce jour la commune n'a pas connaissance des projets des propriétaires de ces locaux.
- 11) Le local sécurisé dédié aux archives est situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville.
- 12) A la demande des communes et notamment de la ville d'Eysines, la métropole s'est engagée, dans le cadre de sa compétence relative au contrat de santé, à mettre en place un observatoire de la qualité de l'air et des ambiances sonores principalement aux abords des grands axes de circulation, dans les zones de bruits liées aux trafic ferroviaire et dans le couloir d'approche des infrastructures aéroportuaires. Cette démarche est liée à l'établissement en cours du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement).

Restant à votre disposition, pour toutes précisions nécessaires, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Pour le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

  
 Evelyne FRÉNAIS